

ÉVOLUTION DE LA POLITIQUE DÉPARTEMENTALE DANS LE DOMAINE DE L'EAU ET DE LA LUTTE CONTRE LES INONDATIONS

ORIENTATIONS

Depuis le 1er janvier 2006, le Département inscrit son intervention dans un cadre partenarial et concerté, afin d'optimiser les efforts de chacun et la masse financière en privilégiant une gestion globale de l'eau, à l'échelle d'un territoire pertinent, en fonction des enjeux et spécificités locales identifiés et en collaboration étroite avec les maîtres d'ouvrage concernés.

Il s'agit d'identifier les enjeux en fonction des caractéristiques locales, de déterminer et de contractualiser un programme pluriannuel d'actions adaptées aux enjeux identifiés et aux priorités d'intervention du Département.

Cette approche territoriale, contractuelle et pluriannuelle est formalisée au sein de contrats d'objectifs de gestion de l'eau, souples et adaptés à chaque territoire hydrographique. Ces contrats rassemblent l'ensemble des maîtres d'ouvrage concernés par la gestion de l'eau ainsi que tous les financeurs, sur une durée de trois à cinq ans. Les syndicats de bassins versants coordonnent et fédèrent les acteurs locaux.

Le Département s'est engagé à financer pour chaque contrat une cellule d'animation qui s'assure de la préparation et de l'exécution dudit contrat et assiste techniquement les porteurs de projets particuliers.

Parallèlement, le Département développe des partenariats avec les acteurs institutionnels de l'Eau, notamment l'agence de l'Eau Seine Normandie, afin de fédérer les volontés et les financements disponibles pour offrir aux collectivités un soutien optimisé.

ÉVOLUTION DES POLITIQUES SECTORIELLES

L'eau potable

Le Département s'attache prioritairement à recentrer ses aides sur la sécurisation de la production en eau potable avec l'objectif de garantir une eau potable de qualité pour tous les habitants du Département et à tout moment de l'année.

L'assainissement

Le Département s'investit prioritairement sur l'objectif de protection du milieu, notamment l'amélioration de la qualité des eaux du milieu estuarien et des eaux littorales. Il s'agit notamment de soutenir la mise en conformité des systèmes d'assainissement existants, de limiter le développement de petits dispositifs d'assainissement collectif et de recentrer l'action départementale sur les points

problématiques et le respect des obligations résultant de la directive cadre Européenne sur le traitement des eaux urbaines résiduaires.

Le ruissellement et les inondations

Le Département s'est engagé à :

- développer des actions préventives en renforçant la politique foncière et en incitant à une meilleure gestion de l'eau à la parcelle;
- à promouvoir et à développer la culture de la gestion du risque;
- à poursuivre le programme d'études et de travaux liés à la maîtrise d'ouvrage départementale en matière de lutte contre le ruissellement et les inondations et à ne réaliser de nouveaux ouvrages que lorsqu'un lien direct avec la route ou toute autre infrastructure départementale existe.

Les rivières

L'objectif principal consiste en la préservation de la qualité des milieux aquatiques en limitant l'impact des événements traumatisants en :

- conditionnant davantage les aides à l'existence d'une démarche préventive et construite tant sur le lit mineur que sur le lit majeur du cours d'eau;
- visant, outre une restauration physique, une réelle amélioration de la qualité du cours d'eau en développement des plans d'action adaptés;
- suscitant les travaux de restauration de la libre circulation des poissons migrateurs dans les cours d'eau.

ÉCHÉANCES

1er janvier 2006 :

Mise en application de la politique de l'eau et début de l'élaboration des contrats d'objectifs de gestion de l'eau pour la période 2006/2010.

Premier trimestre 2007 :

- Adoption de la convention avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie
- Signature des premiers contrats d'objectifs.